

DISTRIBUTION

SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Dotation 2026



**Du samedi 29 novembre
au vendredi 19 décembre 2025 inclus**

Lundi : 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00

Samedi 29 novembre 2025 : 9h00 - 11h30

Samedi 13 décembre 2025 : 9h00 - 11h30

**Aucune autre distribution des sacs
n'aura lieu en 2026 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM.

**Comment récupérer les sacs d'ordures
ménagères?**

**Retrait impératif des sacs lors des permanences
dans votre Commune.**

- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2025, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).

**Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à
la Communauté de Communes.**



**S'il vous reste suffisamment de sacs pour
passer l'année 2026, merci de contacter
la Communauté de Communes.**

**Vous serez alors automatiquement facturé
selon le choix A (tarif le plus bas) pour l'année
suivante.**